

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 01 MARS 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINÉ, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoint
Mme Marie-José ROMEO, Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,
Mme Eliane YTHIER, M. Jean-Marie GINIEIS, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Eliane YTHIER,
M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Gilles BITAILLOU,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur MAILLET expose :

1/ LES OBLIGATIONS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

2/ LES OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif.
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme par exemple :

- des données sur le contexte budgétaire :
 - environnement économique local et national,
 - contexte financier,
 - orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et impact sur la collectivité...
- une analyse de la situation financière de la collectivité :
 - évolution des principaux postes budgétaires,
 - marges de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement),
- les perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

- SOMMAIRE -

| | |
|--|----------------|
| 1 - Contexte général : Situation économique et social | page 4 |
| 1.1 Situation globale | page 4 |
| A - Les perspectives économiques et les finances publiques en 2013 | page 4 |
| Les principaux indicateurs économiques | page 4 |
| Les prévisions pour les finances publiques en 2013 | page 5 |
| B - La loi de finances 2013 et les mesures intéressant les collectivités locales | page 6 |
| Les concours financiers de l'Etat | page 6 |
| 1.2 Situation locale | page 7 |
| 2 - Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité | page 9 |
| 2.1 Recettes de fonctionnement | page 9 |
| 2.2 Dépenses de fonctionnement | page 11 |
| 2.3 Situation financière | page 12 |
| 2.3.1 La dette | page 12 |
| 2.3.2 La capacité d'autofinancement | page 13 |
| 3 - Programmation des investissements de la collectivité | page 15 |



1.CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1.1 SITUATION GLOBALE

A- Les perspectives économiques et les Finances publiques en 2013

Les principaux indicateurs économiques :

o Le produit intérieur brut

En France, l'activité économique a stagné lors des 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2012, le produit intérieur brut (PIB) restant stable. Sur le reste de l'année, la stagnation est sans doute une réalité. Sur l'ensemble de l'année, la croissance serait, selon la moyenne du groupe technique de la Commission Economique de la Nation, de 0.1 %. Il est à prévoir en 2013 une reprise limitée.

Les prévisions se situent toutefois dans une fourchette assez large, de -0.3 % à +0.5 %. Des incertitudes pèsent en effet sur les facteurs de croissance en 2013, comme par exemple l'évolution du commerce extérieur.

L'investissement des entreprises et la consommation des ménages progresseraient légèrement.

o L'inflation

La hausse des prix à la consommation est arrêtée à 2.0% en 2012 (+2.1 % en 2011), sous l'effet notamment de l'augmentation des prix énergétiques et alimentaires. En 2013, l'inflation serait légèrement plus faible, s'établissant à +1.8 % du fait d'un possible repli de l'inflation des biens énergétiques et manufacturés.

o La consommation des ménages

En 2013, la consommation des ménages français progresserait (+0.3%) après une phase de stagnation en 2012, sous l'effet notamment d'un léger repli du taux d'épargne des ménages et d'une quasi-stabilisation de l'évolution du pouvoir d'achat. Cette reprise reste néanmoins conditionnée à l'amélioration du marché de l'emploi.

o L'investissement productif

Après un ralentissement en 2012, l'investissement productif connaîtrait une amorce de reprise en 2013 (+0.7 %). Cette reprise dépendra de l'amélioration du solde du commerce extérieur et de la dissipation des tensions financières.

o Les taux d'intérêt

En Europe, la plupart des indicateurs économiques sont orientés également à la baisse et indiquent une récession de la zone EURO en 2012. Ce qui a conduit la BCE à abaisser son taux directeur au plus bas historique de 0.75 %. Au regard des prévisions de croissance et d'inflation en zone EURO, la majorité des opérateurs de marché anticipent de nouvelles baisses de taux directeurs dans les mois à venir et les taux interbancaires devraient rester faibles en 2013.

o La Dépense publique

La stratégie de maîtrise de la dépense publique concerne l'ensemble des acteurs publics (Etat, Organismes divers d'administration centrale, administrations sociales et collectivités locales). En 2013, les dépenses de l'Etat (hors charge de la dette et pensions) seraient stabilisées en valeur. En matière d'assurance maladie, la progression de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) serait contenue à 2.7%.

Enfin, les administrations publiques locales seront également mises à contribution, avec le gel en valeur (et donc un repli en volume) des concours de l'Etat en 2013. La progression de leurs dépenses restera contenue ; elle est estimée à +2.6%. Au global, la dépense publique progresserait de manière limitée en 2012 et 2013 (+0.5%). La part de la dépense publique dans le PIB devrait être stabilisée entre 2012 et 2013 (à hauteur de 56.3%), puis décroître.

o Les déficits publics

Le Gouvernement s'est engagé à ramener le déficit de l'ensemble des administrations publiques à 4.5 points de produit intérieur brut (PIB) en 2012, conformément à la prévision de la loi de finances rectificative du 16 Août 2012. Le déficit public s'en trouve amélioré de 0.7 point en 2012 par rapport au niveau de 2011 (5.2%).

L'objectif de réduire le déficit public implique la poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses publiques (ex : gel des dépenses hors pensions et charge de la dette en 2013 par rapport au niveau voté en LFI pour 2012 et niveau toujours bas des taux d'intérêt qui freinerait la progression des charges d'intérêt versées par l'Etat) et par des mesures supplémentaires en recettes.

o La dette publique

L'addition des déficits publics antérieurs, aboutit à l'importance de la dette publique qui atteint désormais, pour l'ensemble des administrations publiques, 89.9% du PIB en 2012, soit une hausse de près de 4 points de PIB par rapport à 2011.

En 2013, la dette publique atteindrait 91.3% du PIB. Il est à noter que l'impact sur la dette publique du soutien financier aux Etats de la zone euro représente 2.5 points de PIB supplémentaire en 2012 et 2.9 points de PIB en 2013. Pour rappel, en 2011, la dette des administrations locales atteignait 8.3% du PIB et représentait environ 10% de la dette publique.

o Les prélèvements obligatoires

En 2013, le taux de PO des administrations publiques va augmenter de 1.5 point et atteindre 46.4%, principalement sous l'effet des mesures nouvelles de redressement inscrites dans la loi de Finances pour 2013.

Le taux de PO des administrations publiques locales restera stable à 6.0%.

B – La loi de finances 2013 et les mesures intéressant les Collectivités Locales

Les Concours financiers de l'Etat :

2013 sera la troisième année consécutive de gel des dotations de l'Etat de l'enveloppe dite normée (51 Milliards d'Euros).

La principale dotation contenue dans cette enveloppe- la DGF-doit progresser de 119 Millions d'Euros (+0.3%) pour atteindre 41.5 milliards d'Euros (articles 19 et 25).

Malgré ce gel, les dotations de péréquation doivent progresser de 238 Millions d'Euros dont 120ME pour la DSU. La DSU et la DSR croissent donc de 9% contre 4.5%en 2012. La Dotation nationale de péréquation progresse de 10 Millions d'Euros. A noter toutefois que la péréquation horizontale est accrue à compter de 2013 avec notamment, et c'est nouveau, la prise en compte du revenu moyen par habitant comme critère de classification.

Il est donc prévu au sein même de la DGF :

- une diminution des dotations de garantie pour 156.5 M€ (en fonction du potentiel fiscal des Communes)
- et une minoration de la dotation de compensation pour 121.5 M€

Comme chaque année, la stabilisation des concours financiers est obtenue par les compensations d'exonérations fiscales qui jouent le rôle de variable d'ajustement en absorbant les baisses nécessaires à l'évolution positive des autres dotations. Une baisse de 13.6% sera enregistrée sur ces compensations, soit un montant de 168 M€.

Le Fonds de compensation pour la Taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) demeure à l'abri des effets de gel. D'un montant de 5.6 Milliards d'€uros, il est en progression de 120 M€. Le taux reste fixé à 15.482 % des dépenses éligibles.

A partir de 2014,

Les modalités de participation des Collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics seront négociées dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité.

Il est d'ores et déjà prévu que l'enveloppe des concours financiers de l'Etat diminue de 750 M€ en 2014 et 750 M€ supplémentaires en 2015.

❖ Les Mesures de péréquation des ressources fiscales

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place par la loi de Finances 2012. Ce fonds de péréquation horizontale, qui concerne l'ensemble du bloc communal, passe de 150 Millions d'Euros en 2012 à 360 Millions d'€uros en 2013.

L'article 68 procède à plusieurs aménagements avec notamment l'introduction du revenu/habitant (à hauteur de 20 %) dans la détermination des prélèvements, en plus du Potentiel financier agrégé (PFIA).

Les modalités de la répartition entre l'EPCI et les Communes membres sont également revues aussi bien pour les prélèvements que pour les reversements, avec l'introduction du coefficient d'intégration fiscale (CIF).

1.2 SITUATION LOCALE

L'action publique que nous développons depuis 2008, consiste à restaurer les finances publiques très fortement dégradées à Oloron Sainte-Marie lors des années précédentes et à maintenir des projets d'investissement à un niveau élevé, malgré la période de crise.

❖ **Restaurer les finances publiques**

L'objectif affiché par notre municipalité de 1 million d'épargne nette au début du mandat sera approché quoiqu'il en soit, malgré la dette jeune et par conséquent vigoureuse dont nous avons hérité. Malgré la hausse inéluctable du capital de nos emprunts, nous continuons à maintenir une épargne nette conséquente. Pour cela, nous ne baissons pas la garde sur la maîtrise de nos charges. En 2013, les charges diminueront sur l'ensemble de la section et ce, malgré l'inflation proche de 2 %, et l'augmentation élevée des fluides.

Apporter le service public le plus adapté et le plus équitable à nos administrés demeure notre objectif. Nous poursuivons la volonté de moderniser l'action publique et de revisiter nos pratiques afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix sans nuire au service attendu par le public. Rappelons ici que l'épargne nette est la première ressource de nos recettes d'investissement. Elle est la première marche des financements, celle qui peut déclencher les participations de nos partenaires comme la confiance des banques. L'épargne, négligée de manière peu responsable après les années 2000 est une exigence d'autant plus forte en ces temps marqués par la difficulté à mobiliser les emprunts auprès de nos partenaires financiers liés désormais à la norme Bâle 3.

Notre choix en 2008 de restaurer les finances publiques en créant de l'épargne s'avère aujourd'hui judicieux. Cet effort permet à notre collectivité d'être reconnue comme solvable auprès des organismes financiers. En effet, le retour à une solvabilité crédible de notre collectivité (ratio de solvabilité avoisinant les 10 ans) nous hisse parmi les collectivités auxquelles les banques prêtent encore. La solvabilité de notre collectivité permet de plus, d'obtenir des taux d'intérêts d'emprunt acceptables.

❖ **Continuer d'investir**

Sans l'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement et la capacité à mobiliser les emprunts, notre Commune ne pourrait plus investir. Dans ce domaine, il ne suffit pas de vouloir pour pouvoir mobiliser les emprunts à long terme nécessaires, pour compléter le financement des investissements. Equilibrer la section d'investissement par l'emprunt n'est plus envisageable aujourd'hui. Dans la situation actuelle, nous sommes désormais contraints par le montant d'emprunt que nous pouvons mobiliser durant l'année N pour fixer le volume de nos investissements.

Malgré tout, nous maintenons un niveau d'investissement proche de celui inscrit au budget 2012. A ce titre, notre commune continue d'investir dans des proportions importantes. Le ratio équipement brut/population montre qu'Oloron Sainte-Marie investit 33 % de plus que les communes de la strate. Nous équilibrerons la section d'investissement par l'épargne nette (29 %), les dotations (FCTVA, TLE, excédent : 12,7 %), les subventions et cessions (23,6 %) et l'emprunt, mais modérément, à hauteur de 34,7 %. Le volume d'emprunt fait l'objet désormais de négociations avec nos partenaires financiers.

Il est à noter que le niveau élevé des subventions cette année répond à deux principales raisons :

- Les retards de paiement de nos partenaires sur des opérations terminées (place de la Gare),
- L'intégration d'opérations nouvellement éligibles auprès du Conseil Général dans le cadre du Contrat de Territoire développé sur quatre ans.

2.TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE

Composantes des charges et produits réels de fonctionnement pour l'année 2013.

Afin de répondre aux exigences que nous nous sommes fixées en matière d'épargne il convient d'actionner les deux leviers suivants :

↳ **contenir voire réduire nos dépenses.** A ce titre, la rationalisation des achats, la poursuite bien sûr de la mise en concurrence, les nouveaux dispositifs mis en place dans le cadre de la réorganisation des services municipaux, de nouvelles procédures, concourent à cet objectif.

↳ **optimiser nos recettes.** A ce titre, le maintien du niveau des locations et des diverses ventes, davantage d'équité devant l'impôt par un travail à venir sur l'actualisation des bases imposables sont les chantiers à ouvrir en 2013.

2.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2013, les produits vont augmenter légèrement de 2 %

2.11) Les produits des services du domaine et ventes diverses

Ce poste budgétaire comprend essentiellement les coupes de bois et les redevances du domaine public. Les produits pour l'année 2013 sont évalués à un montant légèrement inférieur (180 000 €) à 2012.

2.12) Les impôts et taxes

7311 : Impôts locaux

Les taux des impôts locaux feront l'objet d'une indexation sur l'indice INSEE du coût de la vie.

Rappelons ici que notre Commune dispose d'un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal égal à 0.62. Autrement dit, en raison de choix antérieurs que nous ne manquerons pas de commenter une fois de plus tellement ils ont été préjudiciables aux finances de notre commune, il manque dans les recettes de la Commune d'Oloron 0.38 de potentiel fiscal pour arriver aux moyennes des communes de la strate.

Selon le Ministère des Finances (moyennes nationales 2011 des communes de 10 000 hab à 20 000 hab), les moyennes des taux fiscaux des communes de la strate s'établissent comme suit :

- taxe habitation : 15.65 %
- taxe foncière bâti : 22.89 %
- taxe foncière non bâti : 59.39 %

Les moyennes des taux des communes de la strate ramenés aux bases oloronaises rapporteraient 5 570 000 €/an à comparer aux 3 300 000 € aujourd'hui. Autrement dit, ce sont 2 200 000 € qui manquent aujourd'hui en recettes de fonctionnement pour arriver à la moyenne des communes comparables.

7321 : Dotation de compensation

La dotation de compensation que verse la Communauté de Communes du Piémont Oloronais est abondée cette année de 394 208 €. En effet, comme le prévoyait la convention de transfert des charges à la création de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, les recettes nécessaires au remboursement des emprunts pour la Salle de Spectacle Jéliotte et pour des travaux à la cuisine centrale, revenaient dans la dotation de compensation à leurs extinctions. Ainsi, à compter de l'exercice 2013, la dotation de compensation s'établit à 4 964 658 €.

Par ailleurs, depuis l'exercice 2012, le label Ville d'Art et d'Histoire a muté en Pays d'Art et d'Histoire. Le personnel Ville affecté au label a été transféré vers la Communauté de Communes du Piémont Oloronais (charges et recettes).

La Commission de transfert qui s'est réunie fin 2012 a évalué pour une année le montant du transfert à 73 810 € TTC. Au prorata de l'année 2012, ce montant est arrêté à 49 206 € TTC. La Commission de transfert ayant rendu ses conclusions tardivement, la retenue 2012 n'a pu être opérée au cours de l'année 2012. Aussi, l'exercice 2013 devra absorber de manière exceptionnelle deux exercices (123 016 € TTC seront retenus sur la dotation de compensation 2013).

Au final, la dotation de compensation pour l'année 2013 s'établit à : 4 841 642 € TTC.

A noter, qu'à compter de 2014, elle s'établira aux alentours de 4 890 848 € TTC.

Rappelons ici que cette dotation, principale ressource de notre fonctionnement, n'avait pas bénéficié d'augmentation depuis 2003.

73 : Autres impôts et taxes

Ils sont composés principalement :

- taxe additionnelle des droits de mutation
- taxe sur l'électricité
- TLPE.

Ces impôts restent stables.

2.13) Les dotations et subventions

Les dotations de l'Etat restent une grande inconnue à ce jour. Nous prévoyons au budget primitif 2013 une légère baisse de ces dotations.

2.14) Les autres produits de gestion courante

L'augmentation légère votée en Conseil Municipal fin décembre 2012 des loyers indexés sur l'indice de Référence des Loyers devrait permettre d'absorber les éventuels départs dans l'année. La prudence nous invite à maintenir ce chapitre au niveau de 2012.

2.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2013, les charges baissent de 0,3 %.

2.21) – Charges à caractère général

Les charges à caractère général devraient très légèrement augmenter. Les efforts liés à notre politique achat, la mise en place de procédure visant à rationaliser les achats, la mise en concurrence (- 40 000 €/an pour la navette urbaine) permettent d'absorber l'augmentation significative des fluides (électricité, gaz, carburant) évaluée à + 11 %. La maîtrise de nos charges récurrentes sur ce chapitre permet également d'afficher nos choix politiques avec notamment l'accès à la culture pour tous (festival porte-voix, quartier d'été, projet musique actuelle), l'animation de la cité (patinoire de Noël, illuminations festives d'hiver et d'été), faciliter les déplacements urbains pour les personnes sans véhicule (maintien des navettes urbaines), enfin maintenir en régie des travaux d'investissement pour valoriser le travail de nos services.

2.22) – Dépenses de personnel

Le poste 012 ne connaît pas d'évolution significative en 2013. Le coût du glissement vieillesse technicité est absorbé par la rationalisation des effectifs pour que la qualité du service public soit maintenue à effectif constant.

Pour autant, les charges de personnel représentant un peu plus de 50 % du budget de fonctionnement, ce qui n'est pas disproportionné, c'est néanmoins sur ce chapitre que nos efforts de maîtrise budgétaire devront porter dans les années futures. La mutualisation des services à moyen terme pourra être une des solutions.

2.23) – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre correspond principalement au soutien apporté au tissu associatif. Il devrait rester au niveau conséquent constaté en 2012. A noter que l'indexation, à nouveau, du contingent incendie sur l'évolution de l'indice INSEE à la consommation, entraîne une augmentation de 13 000 € cette année. Cette hausse est compensée par l'arrêt de la convention communication avec la Communauté de Communes du Piémont Oloronais (28 000 € en 2012).

2.24) – Les charges financières

Les charges financières devraient augmenter de 30 000 € pour deux raisons :

- augmentation des emprunts.
- hausse des taux d'intérêt pour les collectivités territoriales.

2.3 SITUATION FINANCIERE

2.3.1 La dette

Le montant de la dette est passé, entre 2000 et 2008, de 2 614 940 € à 10 270 180€ (+300%). De 2008 à 2013, l'encours progresse à la hauteur de 14 045 554€ (+36%).

L'annuité 2001 à 2013 passe de 444 003 à plus de 1 308 485€

Nous avons conjugué depuis 2008, recours à l'emprunt et augmentation de notre épargne pour financer nos investissements. Nous avons continué à emprunter à des conditions plutôt favorables sans pour autant négliger l'épargne, qui reste un indicateur de retour à une meilleure santé financière de la Collectivité.

Depuis quatre années, nous avons également fait le choix responsable de ramener à une durée plus raisonnable de 15 ans nos emprunts. Cette période reste en phase avec la durée moyenne d'amortissement des investissements financés. Cela permet, également à la collectivité de se désendetter régulièrement et de solder les emprunts dans des termes raisonnables. C'est aussi indispensable pour ne pas obérer nos finances et permettre aux générations futures de réaliser leurs projets. Ce qui est le premier niveau de la responsabilité citoyenne et politique.

Il est important de souligner que la Commune d'Oloron Sainte-Marie n'a pas souscrit d'emprunts « toxiques ».

Suite à une demande pressante des Chambres Régionales des Comptes, notamment après les très graves préjudices et dommages subis par de nombreuses collectivités locales de toutes catégories et établissements publics (hôpitaux et office HLM), la cartographie de la dette est résumée dans les tableaux suivants tels qu'ils doivent figurer dans les annexes obligatoires des documents budgétaires :

| Exercice | 2013 |
|---|-------------|
| Population | 11 449 |
| Capital restant dû | 14 045 554 |
| Dette par habitant | 1 227 |
| Annuité prévisionnelle | 1 308 485 |
| Capital | 929 898 |
| Intérêts | 378 587 |
| Structure de la dette | |
| Total indexés sur la durée du contrat | 1 526 595 |
| Total fixes sur la durée du contrat | 4 814 806 |
| Total à option actuellement en fixe | 3 755 548 |
| Total à option actuellement en variable | 2 739 562 |
| Total structuré à barrières | 1 209 046 |
| Total assimilable à du fixe | 68,30% |
| Total assimilable à du variable | 31,70% |
| Typologie des contrats (1) | |
| Total en catégorie A1 | 91,39% |
| Total en catégorie B1 | 7,03% |
| Total en catégorie B4 | 1,58% |
| | 100,00% |

(1) les contrats sont classés suivant leur structure de A à F et leur indice de 1 à 6

Le Montant :

Le montant, rapporté à l'habitant, reste très proche de l'endettement moyen puisque ce dernier était de 935 € au 31/12/2011 pour la strate d'Oloron Sainte-Marie (Communes de 10 à 20 000 habitants à TPU).

La performance financière:

La performance peut se mesurer et se comparer, de manière simple et indiscutable, en calculant le taux moyen de la dette en rapportant les intérêts prévisionnels de la dette à l'encours au 01/01/de l'exercice. Il s'établit à 2.70 % (comme en 2012).

Par ailleurs en 2011 (source DGCL) les intérêts acquittés par Oloron Sainte-Marie s'élevaient à 24 €/habitant contre 36€/habitant pour les communes de la strate.

La durée :

La durée moyenne résiduelle pondérée des 24 lignes d'emprunt s'établit à 13.41 années contre 14.24 en 2012. Toutefois, aucun contrat significatif ne s'éteindra avant 2017. Cette situation fera, mécaniquement, augmenter l'annuité jusqu'à cette date et pèsera défavorablement sur l'épargne brute et l'épargne nette de la commune. C'est la conséquence désastreuse d'une dette jeune, amplifiée, multipliée par trois rappelons-le entre 2002 et 2008, et remboursable au-delà de 25 ans. Il fut en la matière plus facile de creuser que de combler.

La répartition fixe/variable :

Pour fixer des taux longs (fixes) historiquement bas il a paru opportun et responsable d'opter pour des taux fixes traduit par un rapport fixe /variable à 69.63 %.

La cartographie des risques

Aux termes de la circulaire du 25 juin 2010 le ministère des finances a classé les contrats d'emprunts suivant les indices appliqués classés de **1 à 6** et les risques de structure associés classés de **A à F**. Ce nouveau classement des contrats doit figurer, dorénavant, obligatoirement, dans les annexes budgétaires.

En ce qui concerne la commune d'Oloron Sainte-Marie, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, 91.39 % sont des emprunts classés 1A c'est-à-dire avec un risque nul.

2.3.2 La capacité d'autofinancement

Le compte administratif prévisionnel pour l'année 2012, fait apparaître une épargne brute avoisinant les 1.5 millions d'euros, nettement supérieure aux prévisions budgétaires. Depuis trois exercices, nous parvenons à dégager près de 1.5 millions d'euros d'épargne pour d'une part rembourser le capital de nos emprunts et enfin financer nos investissements.

Précisions que le niveau de l'épargne brute est à souligner, d'autant qu'il s'inscrit dans le contexte particulier d'une commune, qui, de part son faible potentiel fiscal perçoit 2 millions de moins en recettes fiscales que la moyenne des communes de la strate.

Rappelons ici que la gestion voulue par la municipalité en 2008, et qui visait à prioritairement restaurer les finances locales trouve toute sa justification, son sens, aujourd'hui, en cette période de raréfaction des liquidités bancaires.

En effet, et nous en avons la confirmation à chaque fois que nous les sollicitons, nos partenaires financiers vérifient d'emblée notre ratio de solvabilité (moins de 10 ans en 2012) avant d'étudier toute possibilité de prêt.

Le ratio de solvabilité, comme son nom l'indique, exprime la santé financière de la Collectivité. Il se définit comme suit :

Ratio de solvabilité= encours de la dette/ épargne brute

Très fortement dégradé en 2008, il approchait les 19 années. Il est à noter qu'un tel ratio aujourd'hui nous fermerait les portes de tous nos partenaires financiers et réduirait à zéro toute possibilité d'investissements.

3. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

La section d'investissement s'équilibrera aux alentours de 5,5 millions d'euros.

Pour les dépenses d'investissement :

- 4,6 millions de dépenses d'équipements (dont 820 590 de restes à réaliser pour l'année 2012).
- 0,9 millions de remboursement de capital.

Pour les recettes d'investissement :

- épargne brute dégagée par la section d'investissement : 1 600 000 € (29 %).
- FCTVA, TLE, excédent : 700 000 € (12,7 %).
- Subventions et cessions : 1 300 000 € (23,6 %).
- Enfin, l'emprunt : 1 900 000 € (34,7 %).

Comme en atteste le ratio équipement/population, notre Collectivité, dans cette période d'incertitude, continue à investir à hauteur de 407 € / habitant, ce qui est supérieur aux communes de notre strate et nécessaire pour répondre aux attentes locales, notamment à matière de voirie.

La programmation des investissements pour l'année 2013 s'inscrit dans le programme pluriannuel des investissements (PPI) élaboré au cours de l'année 2010.

Le PPI est l'outil qui permet à la fois de recenser les besoins nécessaires en matière d'équipement, d'inscrire les investissements demandés par les orlonais lors de diverses réunions en Mairie ou lors des comités de quartier et d'affirmer nos choix politiques pour le développement de la cité.

La colonne 2013 du plan pluriannuel d'investissement prévoit donc entre autre :

Réfection et mises aux normes des bâtiments communaux

- ❖ travaux dans les écoles primaires
 - programme annuel : 36 000 €
 - Réfection toiture Navarrot (Primaire) : 80 000 €
 - Plan de réfection des sols : 50 000 €

- ❖ travaux dans les bâtiments municipaux
 - programme annuel : 50 000 €
 - remplacement chaufferie (P₃) : 42 000 €
 - aménagement Hôtel de Ville : 300 000 € (dont 150 000 € RAR).
 - aménagement magasin CTM : 50 000 €
 - études marché couvert : 30 000 €
 - études camping : 30 000 €
 - réaménagement locaux CODDA : 160 000 €
 - programme rénovation logements : 50 000 €

- ❖ mise en sécurité des bâtiments communaux
 - étude diagnostic : 11 000 € (RAR).
 - Salle Palas : 30 000 € (RAR).
 - CMA : 15 000 €
 - Centre administratif : 16 000 €
 - Divers : 20 000 €

Réfection et mises aux normes de l'éclairage public

❖ programme rénovation : 108 000 €.

Aménagement urbain et travaux de voirie

aménagement de la Confluence : 777 800 € (dont 200 000 € de RAR).

aménagement de la rue Saint-Grat : 370 000 €

aménagement de la rue Despourrins : 320 000 €

programme rénovation de la voirie (phase 5) : 540 000 €.

étude AVAP : 50 000 €.

Aménagement parcs et jardins

aménagements paysagers (giratoires, parcs...) : 150 000 €

Entretien de la forêt communale

programme annuel : 50 000 €.

Réhabilitation du patrimoine culturel

rénovation de la toiture de la Cathédrale Sainte-Marie (2^{ème} phase) : 280 000 €

Création de studios de répétition

studio Beighau : 80 000 €

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND** acte du présent rapport.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 01 mars 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 14/03/2013

Bernard UTHURRY